

Département
Ain

Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

Effectif légal du conseil syndical
37

Nombre de délégués en exercice
37

PROCES VERBAL Séance du 13 MAI 2008

L'an deux mille huit, le treize mai, à vingt heures trente, le comité du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

PRESENTS :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Maryse DECOTE (Beauregard), Yves DUMOULIN (Fareins), Martial THEVENET (Frans), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier), Brigitte COULON (Rancé), Daniel VIGNARD (Savigneux)

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Bruno BALAY (St Bernard), Frédéric BRU (Ste Euphémie), André COLLON (St Jean de Thurigneux), Jean-Claude AUBERT (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux)

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thierry BRENOT (Francheleins), Nadine LAVOCAT-DUBUIS (Genouilleux), Guy MORILLON (Guereins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Bernadette LAMOTTE (Montceaux), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône)

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat), Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.), Murielle LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Valeins), Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône)

COMMUNES ISOLEES

Bernard GIL (Chaneins), Michel TETAZ (Massieux), Sylvie HYL (Villeneuve)

EXCUSES:

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Emmanuel BONNET

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Communes isolées

Annick TCHICHONELIS

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du Comité syndical : 20 avril 2008

Nombre de conseillers : 37

en exercice : 37

Présents : 33

Votants : 33

0. Installation des délégués

La séance a été ouverte sous la présidence de Jacqueline FOURNET, présidente, qui a déclaré les membres délégués au Syndicat mixte Val de Saône-Dombes cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

1. Election du Président

Monsieur Roger THIVOLLE, doyen de l'assemblée, a pris la présidence de l'assemblée et l'a invitée à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres. L'assemblée a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur **Frédéric BRU** et Madame **LUGA-GIRAUD**.

Jacqueline FOURNET, seule candidate, a été élue Présidente de l'assemblée à l'unanimité et a été immédiatement installée.

2. Détermination du nombre de vice-présidents

La présidente a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, le syndicat peut disposer de 11 vice-présidents au maximum. Le syndicat disposait à ce jour, de QUATRE vice-présidents. Après débat, le comité syndical a fixé à 1 (un) le nombre de vice-président.

3. Election du vice-président et des membres du Bureau

3.1. Election du vice-président

Le président a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Il a ensuite été procédé à l'élection du 1^{er} vice-président. Monsieur Michel Raymond a été élu 1^{er} vice-président, comme suit :

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 33
- e. Majorité absolue : 17

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Michel RAYMOND | 33 | Trente trois |

3.2 Election des autres membres du Bureau

La présidente a rappelé que l'article 7 des statuts du SCOT fixe à 11 (onze) le nombre de membres au Bureau syndical, composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et de membres du comité syndical. L'assemblée a donc procédé à l'élection des neuf autres membres du Bureau.

3.2.1 1^{er} Membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 33
- e. Majorité absolue : 17

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |

| | | |
|-----------------------|----|--------------|
| Dominique VIAL | 33 | Trente trois |
|-----------------------|----|--------------|

3.2.2 2^{ème} Membre du Bureau*Résultats du premier tour de scrutin*

| | |
|--|----|
| a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 33 |
| c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 33 |
| e. Majorité absolue : | 17 |

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Jean-Claude AUBERT | 33 | Trente trois |

3.2.3 3^{ème} Membre du Bureau*Résultats du premier tour de scrutin*

| | |
|--|----|
| a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 33 |
| c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 33 |
| e. Majorité absolue : | 17 |

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Bernard RAVOIRE | 33 | Trente trois |

3.2.4. 4^{ème} Membre du Bureau*Résultats du premier tour de scrutin*

| | |
|--|----|
| a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 33 |
| c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 33 |
| e. Majorité absolue : | 17 |

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Bernadette LAMOTTE | 33 | Trente trois |

3.2.5. 5^{ème} Membre du Bureau*Résultats du premier tour de scrutin*

| | |
|--|----|
| a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 33 |
| c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 33 |
| e. Majorité absolue : | 17 |

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Thierry BRENOT | 33 | Trente trois |

3.2.6. 6^{ème} Membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 33 |
| c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 33 |
| e. Majorité absolue : | 17 |

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Murielle LUGA-GIRAUD | 33 | Trente trois |

3.2.7. 7^{ème} Membre du BureauRésultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 33 |
| c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 33 |
| e. Majorité absolue : | 17 |

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Jean-Pierre CHAMPION | 33 | Trente trois |

3.2.8. 8^{ème} Membre du BureauRésultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 33 |
| c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 33 |
| e. Majorité absolue : | 17 |

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Bernard GIL | 33 | Trente trois |

3.2.9. 9^{ème} Membre du BureauRésultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombres de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 33 |
| c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 33 |
| e. Majorité absolue : | 17 |

| Indiquer le nom du candidat (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Gilbert GROS | 33 | Trente trois |

3.2.10. Proclamation de l'élection du Bureau

Ont été proclamés

- 1^{er} vice-président : Michel RAYMOND
 1^{er} membre du Bureau : Dominique VIAL
 2^{ème} membre du Bureau : Jean-Claude AUBERT

- 3^{ème} membre du Bureau : Bernard RAVOIRE
- 4^{ème} membre du Bureau : Bernadette LAMOTTE
- 5^{ème} membre du Bureau : Thierry BRENOT
- 6^{ème} membre du Bureau : Murielle LUGA-GIRAUD
- 7^{ème} membre du Bureau : Jean-Pierre CHAMPION
- 8^{ème} membre du Bureau : Bernard GIL
- 9^{ème} membre du Bureau : Gilbert GROS

4. Délégations de fonction et de signature de la Présidente :

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, a autorisé la présidente à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions au 1^{er} vice-président, Michel RAYMOND, dans le domaine des finances.

Délégation de signature lui est également donnée, à effet de signer sous la surveillance et la responsabilité du Président, tous les actes de gestion courante ; par ailleurs, en sa qualité de 1er vice-président, il peut signer individuellement au nom du Président, l'ensemble des pièces relatives à l'encaissement et l'engagement des dépenses et recettes du Syndicat.

5. Délégation d'attribution du conseil syndical

Conformément à l'article L.5211-10, le comité syndical a attribué au Président et au Bureau toutes les délégations des attributions à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2° De l'approbation du compte administratif ;*
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15*
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

6. Indemnités de fonction de la Présidente et du vice-président

En accord avec la circulaire N°INTB0800066C du 18 mars 2008, le comité syndical a fixé les indemnités de fonction:

1. de la présidente, à l'unanimité : 14,77% de l'indice brut 1015 de l'indemnité de fonction mensuelle des présidents de syndicat mixte fermé dont la population est supérieure à 50 000 habitants.
2. du vice-président délégué, à 32 voix « Pour » et une voix « Contre » : 5,91% de l'indice brut 1015 de l'indemnité de fonction mensuelle des vice-présidents de syndicat mixte fermé dont la population est supérieure à 50 000 habitants.

7. Election des membres à la commission d'appel d'offre (CAO)

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, l'assemblée a élu 5 membres titulaires et 5 suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres ; La Présidente est membre de droit. C'est un scrutin de liste et le vote a eu lieu à bulletin secret.

Les membres à la Commission d'appel d'offre, élus à l'unanimité, sont les suivants :

Membres titulaires

Dominique VIAL
Bernard RAVOIRE
Bernadette LAMOTTE
Murielle LUGA-GIRAUD
Bernard GIL

Membres suppléants

Michel RAYMOND
Jean-Claude AUBERT
Thierry BRENOT
Jean-Pierre CHAMPION
Gilbert GROS

8. Présentation du SCOT val de Saône-Dombes et des prochaines échéances

Une présentation du SCOT Val de Saône-Dombes, du contexte d'élaboration et des échéances à venir a été faite devant l'assemblée ; Le syndicat mixte devra notamment dans les prochains mois engager :

- une procédure de modification du SCOT pour rendre ses dispositions compatibles avec la directive Territoriale d'Aménagement (DTA) approuvée en janvier 2007. A ce sujet, s'ensuit un débat sur les possibilités développement des communes, dans le cadre de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- le suivi/évaluation du SCOT (indicateurs, tableaux de bord, mise en place d'un système d'information géographique etc.),
- la communication et la concertation autour du SCOT (réunion d'information dans les communes et intercommunalités, mise en place d'un site Internet),
- la préparation d'une Rencontre des Présidents de l'Interscot,
- l'accompagnement des communes dans leurs procédures d'urbanisme (PLU, carte communale, PLH...), etc.

La Présidente indique à cet effet que les PLU ont un délai réglementaire de trois ans, à compter de l'approbation du SCOT, pour mettre leurs documents d'urbanisme en compatibilité avec celui-ci.

Enfin, un dossier a été transmis aux membres présents, comprenant notamment un CD-ROM et trois plaquettes de présentation sur le SCOT, sa portée juridique et le syndicat mixte (également gravés sur le CD-ROM). Les membres titulaires auront toute latitude pour en reproduire des exemplaires papier ou électronique et les communiquer aux maires, conseillers municipaux ou communautaires, techniciens, etc. souhaitant améliorer leur connaissance sur le SCOT.

9. Questions diverses

Une réunion de Bureau est fixée le 30 mai, à 15h30, Salle du Conseil à Jassans-Riottier.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22 heures 30.**

**La Présidente
Jacqueline FOURNET**